
Renvoi des discussions restantes à la séance suivante et levée de la séance du 8 janvier 1790

Isaac René Guy Le Chapelier, André Boniface Louis Riqueti, vicomte de Mirabeau, François Xavier, abbé et duc de Montesquiou Fezensac

Citer ce document / Cite this document :

Le Chapelier Isaac René Guy, Mirabeau André Boniface Louis Riqueti, vicomte de, Montesquiou Fezensac François Xavier, abbé et duc de. Renvoi des discussions restantes à la séance suivante et levée de la séance du 8 janvier 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XI - Du 24 décembre 1789 au 1er mars 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1880. p. 127;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1880_num_11_1_5524_t1_0127_0000_2

Fichier pdf généré le 10/07/2020

nations sont également liées par les contrats qui les ont unies ; que ces contrats forment des engagements mutuels, consentis librement, et que la France peut d'autant moins s'y soustraire, qu'elle leur doit une des plus précieuses possessions. »

Signé : de LA HOUSSAYE, *président* ; de LA BOURDONNAYE ; de BONIN ; JACQUELOT du BOISROUVRAY ; FOURNIER de TRELO ; de ROSNYVINEN.

M. le **Président** répond :

« L'Assemblée nationale pèsera avec maturité les observations que vous avez cru devoir lui proposer : je prendrai ses ordres, et vous saurez ses intentions. »

(Les magistrats de la chambre des vacations se retirent.)

M. le **Chapelier** propose d'informer l'Assemblée de quelques erreurs de fait.

M. le **vicomte de Mirabeau** demande également la parole.

M. le **Président** consulte l'Assemblée qui renvoie la discussion à la séance du lendemain. La séance est levée à 4 heures et demie.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ DE MONTESQUIOU.

Séance du samedi 9 janvier 1790.

M. le **chevalier de Boufflers**, l'un de MM. les *secrétaires*, donne lecture des adresses ainsi qu'il suit :

Délibération du comité permanent et de l'assemblée générale des habitants de la ville de Vienne, et de celle de S. Marcellin en Dauphiné, qui s'élève avec force contre le procès-verbal de la commission intermédiaire des Etats de cette province, par lequel elle désapprouve la nouvelle division du royaume; ils renouvellent leur adhésion absolue à tous les décrets de l'Assemblée nationale, notamment à celui qui divisera le Dauphiné en plusieurs départements.

Adresse d'adhésion de la communauté d'Allevard en Dauphiné; elle fait le don patriotique d'un contrat de constitution de rente au capital de 4.643 livres 8 sols.

Adresse de félicitations et dévouement de la compagnie de l'Arquebuse de Dormans en Champagne; elle fait le don patriotique de la somme de 200 livres.

Délibération de la communauté de Sainte-Eulalie-d'Embarès, entre deux mers; elle fait le don patriotique du produit de la contribution sur les ci-devant privilégiés.

Adresse de félicitations, remerciements et adhésion de la communauté de Presty et la Croth en Bourgogne. Indépendamment de la contribution patriotique, elles font remise à la nation de leurs franchises du droit d'aide dont elles ont joui par grâce spéciale jusqu'en 1771; mais elles protestent, sous le bon plaisir de l'Assemblée, de réclamer contre l'administration du Mâconnais, toutes les sommes qu'elles ont été contraintes de verser entre ses mains depuis cette époque jusqu'à ce jour.

Adresses de la ville d'Harcourt en Normandie : de celle de Gramat en Quercy, qui expriment les sentiments d'admiration, de reconnaissance et de dévouement dont elles sont pénétrées pour l'Assemblée nationale; elles demandent d'être le chef-lieu de département, et le siège d'une justice royale.

Adresse des habitants d'Haut-Ile, contenant le don patriotique de la contribution sur les ci-devant privilégiés.

Adresse d'adhésion de la communauté de Casagne en Quercy; elle demande une municipalité.

Adresse de la communauté de Roquevaire en Provence, contenant une adhésion très-énergique aux décrets de l'Assemblée nationale, et réclamation contre la demande de la communauté d'Aubagne, pour être le siège de la justice des lieux circonvoisins.

Adresse des officiers municipaux de la ville de Brando en Corse, contenant un procès-verbal de formation d'une milice nationale à l'instar de celles qui se sont établies successivement dans toutes les communautés du royaume, et qui ont fait le serment solennel d'être fidèles à la nation, au Roi et à la loi.

Adresse d'adhésion, respect et reconnaissance de la paroisse de Saint-Germain-lès-Compiègne, et plainte contre un officier de chasse.

Délibérations des paroisses du siège royal de Bazouges en Bretagne, portant adhésion aux décrets du 4 août, en renonciation aux anciens privilèges de la province.

Adresses de plusieurs communautés du Périgord, contenant adhésion, félicitations et offre du moins-imposé.

Adresse de félicitations, remerciements et adhésion de la ville de Sarrelouis.

Adresse du même genre du bourg de Tullius en Dauphiné, de la ville d'Étain en Lorraine, de la ville d'Annay en Poitou, de celle de Jegan en Gascogne, de la ville de Blausac en Angoumois, de la communauté de Pouillon, sénéchaussée d'Ax, de la ville de Saint-Nicolas-de-la-Grave en Gascogne, de celle de Pignaux en Provence; elles demandent toutes d'être chef-lieu de district et le siège d'une justice royale.

Adresses du même genre de la communauté d'Épône en l'Île-de-France, et de celle de Charbiny, élection de Tonnerre; elles font le don patriotique du produit de la contribution sur les ci-devant privilégiés.

Adresses du même genre des communautés de Saint-Cristol en Jarret, et Saint-Andéol-la-Valla en Forez; elles font le même don patriotique, et demandent que la ville de Saint-Chamond soit le chef-lieu d'un district.

Adresses du même genre des deux communes réunies de la ville et du bourg Saint-Pierre-de-Chemillé en Anjou; elles demandent l'établissement d'une assemblée de district dans ladite ville.

Adresse de la garde nationale de la ville de Clermont-Ferrand; cette garde, composée de deux mille hommes, a ajouté au serment prescrit aux troupes celui de soutenir de tout son pouvoir la constitution et tous les décrets de l'Assemblée nationale.

Adresses de MM. les officiers municipaux de la même ville; ils soumettent à l'examen de l'Assemblée l'établissement qu'ils ont fait pour le soulagement des pauvres pendant cet hiver, et dont la caisse monte à trente-six mille livres; ils dénoncent à l'Assemblée un écrit séditieux, intitulé : « Adresse aux provinces », qui leur a été envoyé par lettre anonyme; et ils déclarent qu'ils